

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de AILLONCOURT

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
Sud de la commune au
1/5000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :Pièce n°4-3-3.2
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOURINITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead@orange.fr initiativead25@orange.fr**Légende :**

— Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAI : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAIr : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAlb : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBIr : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBAi : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBC : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULC : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, AUB, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Nac : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

Nlir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ngt : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt1, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt1, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-32 ou R.151-34 :**Risques géologiques**

▼ Mines (Source : BRGM)

+ Carrière (Source : BRGM)

Orange Indice karstique (Dolines)

Diamond Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

Dashed Falaises

Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glissement de terrain

Chute de blocs

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :**L.151.23**

* Arbre remarquable

+ Haie

+ Alignement d'arbre

+ Ripisylve

+ Vergers, pré-vergers, îlots verts

+ Boisement protégé

+ Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

+ Zones humides à compenser

+ Zones humides de compensation

+ Milieux humides (Source : DREAL)

Prescriptions réglementaires

* Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.12 du Code de l'urbanisme

+ Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

+ Espace vert à créer

+ OAP densification

+ OAP sectorielle

+ Emplacements réservés

Numéro

Destination

Bénéficiaire

Surface (ha)

3-2

Création de voirie

Commune de AILLONCOURT

0.05

